

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ST BRIEUC

R E C E P I S S E D E D E P O T

2 BOULEVARD SEVIGNE - BP 2116
22021 SAINT BRIEUC CEDEX 1
TEL: 96-33-68-92 FAX: 96-33-58-03
RENSEIGNEMENTS MINITEL: 36-29-22-22

MONSIEUR FLAGEUL

A. FLAGEUL SA
10 RUE DE LA POISSONNERIE
22000 SAINT BRIEUC

V/REF :
N/REF : 54 B 29 / A-363

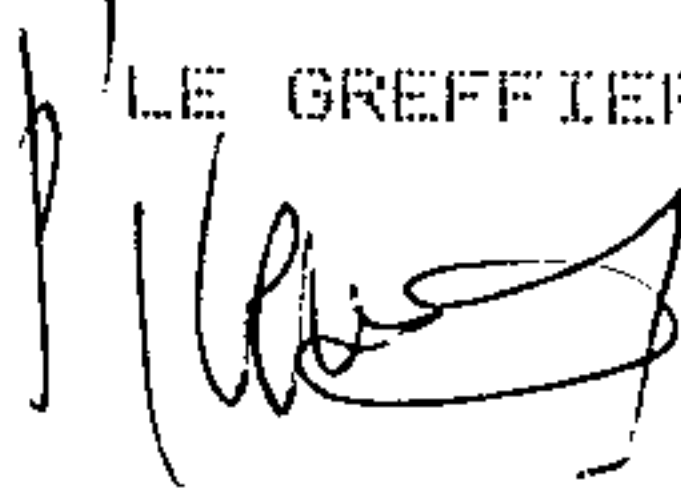
LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST BRIEUC CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/03/96, SOUS LE NUMERO A-363.

P.V. D'ASSEMBLEE DU 02/09/95
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/09/95
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

RECONSTITUTION DE L'ACTIF NET

... CONCERNANT LA SOCIETE
A. FLAGEUL SA
SOCIETE ANONYME
10 RUE DE LA POISSONNERIE
SAINT-BRIEUC
22000 SAINT BRIEUC

R.C.S ST BRIEUC B 495 480 295 (54 B 29)

LE GREFFIER


- Les statuts de la Société,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- L'inventaire des valeurs actives et passives au 31 mars 1995
- Le bilan, le compte de résultat et annexe arrêtés à la même date,
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et annexe, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires et généralement tous les documents prévus par la loi, ont été déposés au Siège Social et tenus à la disposition des Actionnaires dans le délai légal.

L'Assemblée lui donne acte, sur sa demande, de sa déclaration

-III-

Le Président de séance rappelle alors l'ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation de la Société et son activité durant l'exercice social allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995;
- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice;
- Approbation de la convention passée entre les Administrateurs et la Société (bail des locaux à usage de siège);
- Quitus au Conseil d'Administration;
- Affectation des résultats;
- Reconstitution du capital de la société;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs;
- Questions diverses.

Au préalable, le Président demande aux actionnaires si le procès-verbal de la précédente assemblée en date du 3 septembre 1994, qui leur a déjà été communiqué, reçoit leur approbation.

Puis, le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation de la Société et sur son activité durant l'exercice 1994/1995, puis il présente à l'Assemblée le compte de résultat et annexe et le bilan.

Il est ensuite procédé à la lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

La discussion est alors ouverte et diverses observations et explications sont échangées entre les Actionnaires.

Monsieur Michel TANGUY, expert comptable de la société, commente les différents postes composant le bilan et le compte de résultat, il répond aux diverses questions qui lui sont posées par les actionnaires. Il est fait état de la situation actuelle des locations de Lorient et Saint-Brieuc et de la vente de l'immeuble du 1, rue de Ploubèze à Lannion pour un montant de 550.000Fr. Cette vente devenue effective le 20 juin, a permis à la société de rembourser la totalité de l'emprunt se terminant le 14 février 1999. Le Président rappelle que l'immeuble situé au 1, rue Jules Ferry à Saint-Brieuc demeure toujours vacant malgré les nombreuses démarches auprès des agents immobiliers de la place pour la location ou la vente de cet immeuble.

Monsieur Michel FLAGEUL rappelle aux associés son désaccord sur le fonctionnement de la société, il considère que les frais généraux de la société sont trop élevés et juge excessives les rémunérations versées. Il regrette par ailleurs l'absence de Madame Laure FLAGEUL.

Puis, le Président après avoir constaté que personne ne demande plus la parole, met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION: APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes et pris connaissance du bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 mars 1995, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1995, tels qu'ils viennent de lui être présentés et se soldant par un bénéfice comptable après impôts de: 215.631Fr.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés, à l'exception de Monsieur Michel FLAGEUL qui s'abstient.

DEUXIEME RESOLUTION: CONVENTION DE L'ARTICLE 101 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la Convention visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver la Convention signalée dans le dit rapport.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés, à l'exception de Monsieur Michel FLAGEUL qui s'abstient et de Monsieur Alain FLAGEUL intéressé directement à cette opération.

TROISIEME RESOLUTION: QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés, à l'exception de Monsieur Michel FLAGEUL qui s'abstient.

QUATRIEME RESOLUTION: AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée, après avoir constaté le bénéfice net comptable de l'exercice 1994/1995 soit: 215.631Frs, décide l'affectation suivante des résultats:

-En diminution du report à nouveau déficitaire.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés, à l'exception de Monsieur Michel FLAGEUL qui s'abstient.

CINQUIEME RESOLUTION: RECONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, après avoir affecté les résultats de l'exercice 1994/1995 et constaté par ailleurs que les capitaux propres qui s'élèvent à 501.545Frs sont désormais supérieures à la moitié du capital social, donne pouvoir à son Président pour effectuer les formalités administratives de régularisation auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés, à l'exception de Monsieur Michel FLAGEUL qui s'abstient.

SIXIEME RESOLUTION: RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, les mandats d'administrateurs de tous les membres du conseil.

Chaque administrateur présent ou représenté a accepté le renouvellement de son mandat après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat qui vient de lui être renouvelé.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés, à l'exception de Monsieur Michel FLAGEUL qui s'abstient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

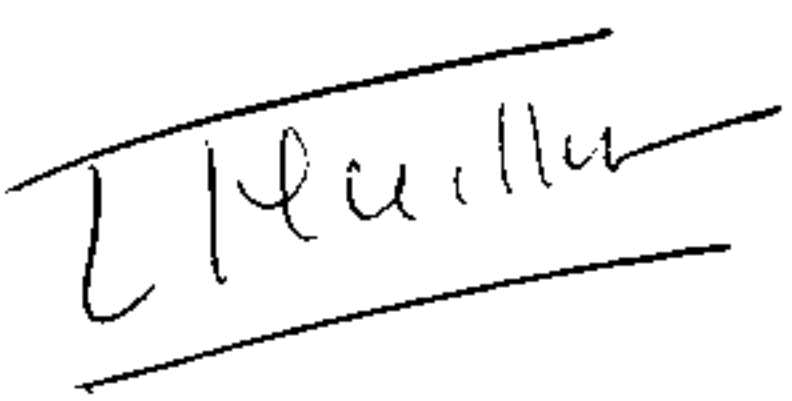
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les membres du bureau après lecture.

LE PRESIDENT

UN SCRUTATEUR

UN SCRUTATEUR

LE SECRETAIRE



**Procès Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration
du samedi 2 septembre 1995.**

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quinze
Le samedi 2 septembre 1995
A Douze heures,

Les Administrateurs de la Société. A. FLAGEUL Société Anonyme se sont réunis au siège de la Société à l'effet de procéder à la désignation de son Président à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie ce jour au 1, rue Jules Ferry à Saint-Brieuc.

Tous les Administrateurs sont présents ou représentés et ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

Administrateurs présents:

Madame Laure FLAGEUL
Monsieur Alain FLAGEUL
Mademoiselle Florence FLAGEUL.

Administrateur représentée et excusée:

Madame Marie-Laure ROUCOU

La durée du mandat des Administrateurs, ci-dessus, est de six années à dater de ce jour pour se terminer lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Mademoiselle Florence FLAGEUL accepte de remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Laure FLAGEUL expose à ses collègues, qu'à la suite du renouvellement du mandat des Administrateurs qui vient d'être décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires, il convient donc de procéder à la désignation de son Président.

D'un commun accord, les Administrateurs décident de reconduire Madame Laure FLAGEUL dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

En cette qualité, elle exercera les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et par les statuts précisés dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 1974.

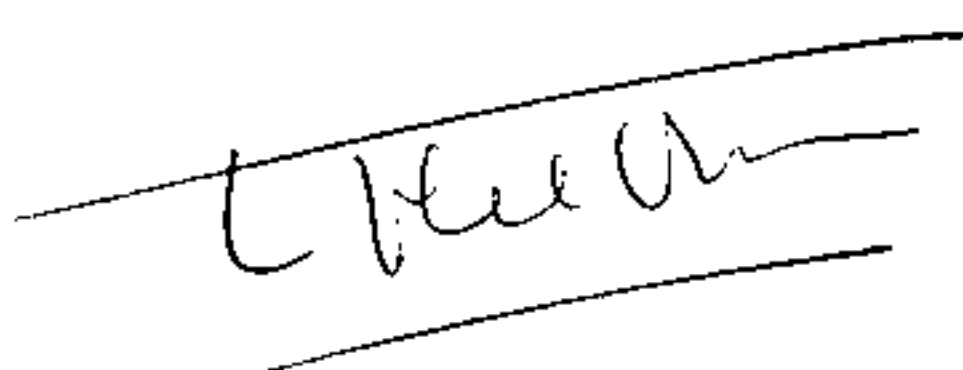
Après avoir remercié le Conseil de sa confiance, Madame FLAGEUL déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'existe de son chef aucune interdiction et aucune incompatibilité à cette nomination.

Il est précisé que la rémunération mensuelle du Président reste fixée au même montant prévu lors de la délibération du Conseil d'Administration en date du 31 juillet 1992.

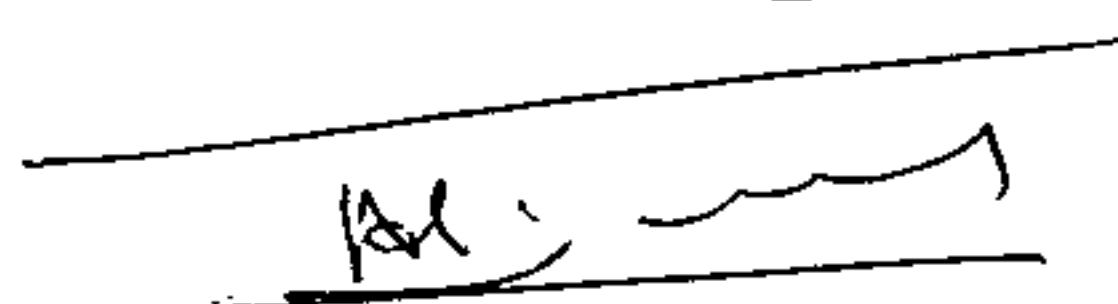
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heure trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. H. V.', written between two horizontal lines.

Un Administrateur

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. J.', written between two horizontal lines.